



LIFE 13 NAT/ FR / 000506 - Préservation de la Moule perlière et restauration de la continuité écologique sur la Haute-Dronne



Haute Dronne : quand la continuité écologique renseigne l'histoire des moulins



*Journées d'étude : ouvrages et usages des patrimoines de l'eau et des rivières
17 et 18 octobre 2018*



perigord limousin



Flux de résultats de la recherche pour "perigord limousin "

Pour 1 000 000€, sauvetage de la moule perlière sur quelques kilomètres

Publié le 26 mai 2017



Le PNR Périgord-Limousin prétend qu'en détruisant quatre sites hydrauliques, il va sauver la moule perlière. Le PNR maître d'œuvre veut surtout une auréole. Un argumentaire à charge, souvent dans la pure croyance. Des moules perlières élevées sur place dans un site aquacole et des truites farios provenant d'empoisonnements, la Dronne ...

[Lire la suite...](#)

La grande braderie patrimoniale portée par un PNR. De l'aménagement rural à contresens.

Publié le 22 juin 2016



Dans le Périgord-Limousin, deux forges et deux moulins paient la rançon d'une mode qui s'acharne sur les ouvrages hydrauliques. Ils ne verront le 22ème siècle que si le curseur est poussé à 180° en reconstruisant tout ce qui a été saccagé. Mais probablement par autofinancement régional, car l'UE exsangue ne ...

[Lire la suite...](#)

CARTE DES SITES DETRUITS OU MENACES

Nouveau ! cliquez sur la carte



[Appel à témoignage](#)

[Statistiques du moratoire](#)

Abonnez-vous au flux
d'articles par email

E-mail *

Flux des tweets
Hydrauxois

Tweets de @hydrauxois

- <http://continuite-ecologique.fr/la-grande-braderie-patrimoniale/>

LA MARCHÉ DE L'HISTOIRE

Mercredi 29 août 2018 par Jean Lebrun

La Dronne : histoire d'une rivière et de sa moule perlière

▶ 28 minutes



RÉÉCOUTER



PODCASTS



RÉAGIR



EXPORTER



Aujourd'hui, le mot d'ordre est la préservation de la biodiversité des rivières. Elisée Reclus écrivait : « J'opère des cataclysmes dans une peuplade imperceptible lorsque je grimpe sur un arbre pour balancer mes jambes au-dessus du ruisseau. »



Retrouvez aussi le meilleur de l'information dans la newsletter quotidienne.

Pour s'abonner saisissez votre adresse email

Je m'abonne

À L'ANTENNE

● 15h04 AFFAIRES SENSIBLES

"BRIL : 1980-1987 Un

combat de femme"



LIFE 13 NAT/ FR / 000506 - Préservation de la Moule perlière et restauration de la continuité écologique sur la Haute-Dronne



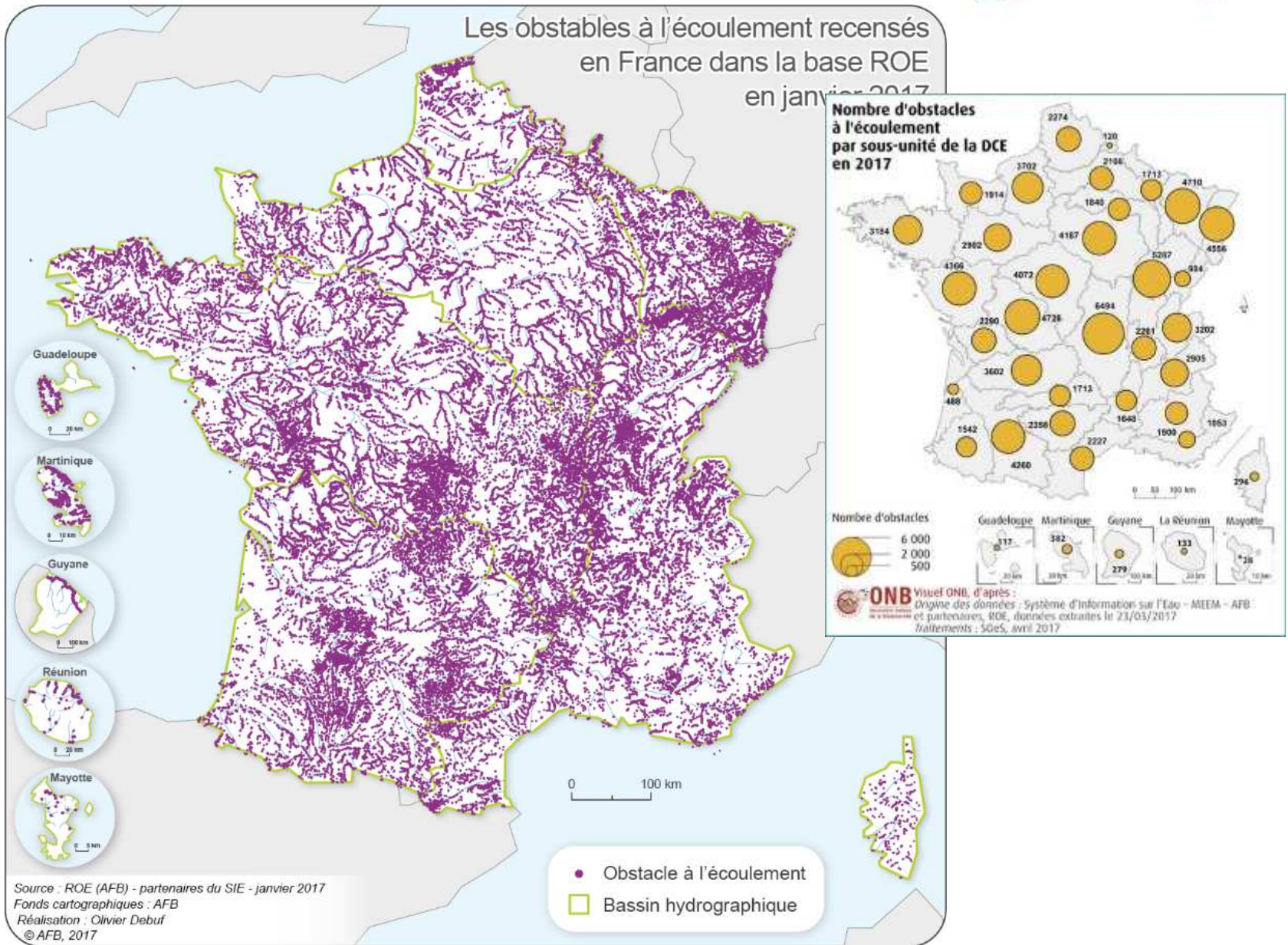
Prise en compte des aspects patrimoniaux et historiques dans une opération d'effacement de seuil : l'exemple du Moulin de Chapellas

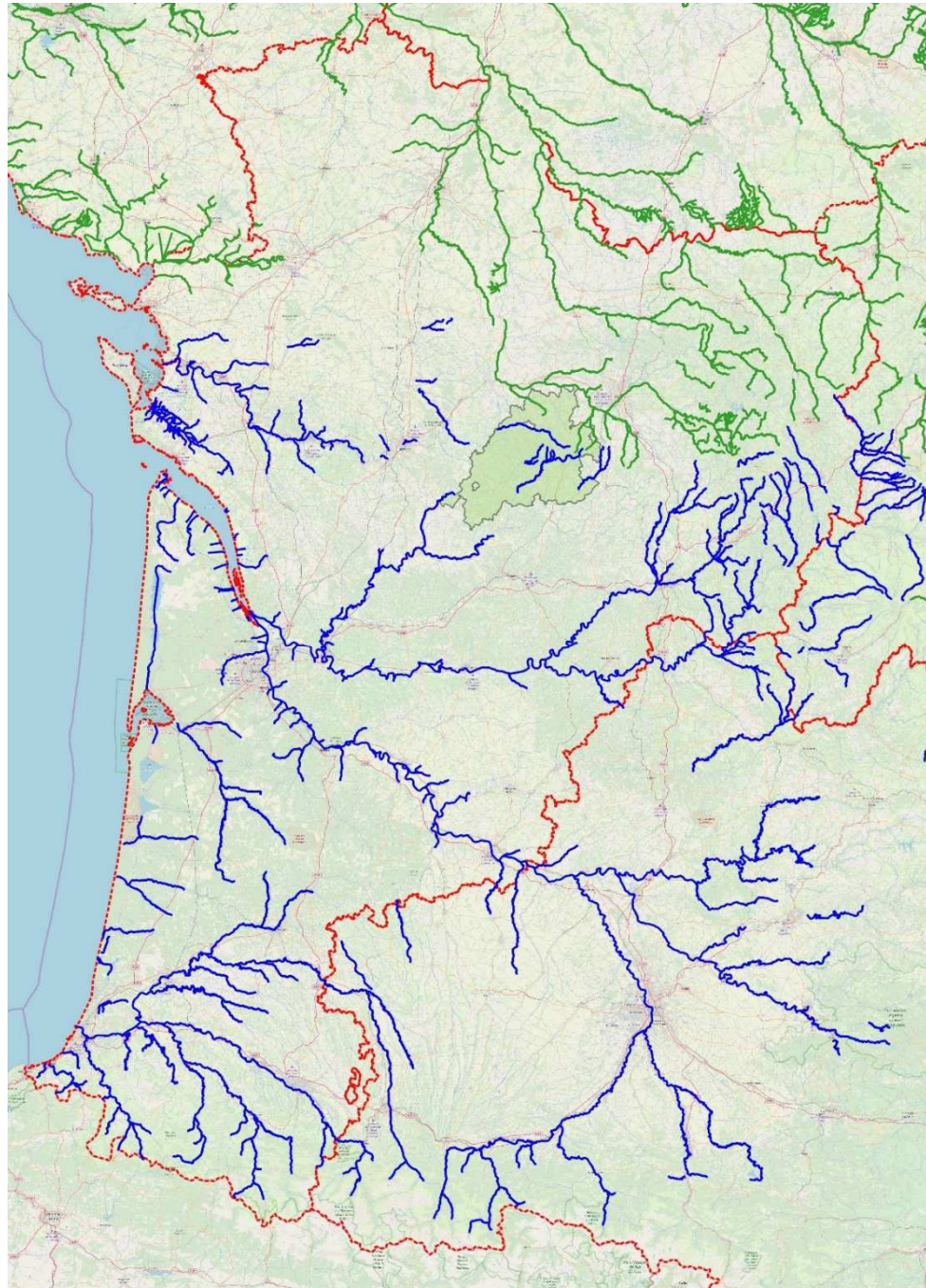
- Contexte
- Etapes préalables
- Phase travaux / fouilles archéologiques
- Etude post – fouilles
- Intérêts et impact financier
- Visuels

Colloque Continuité écologique - Beaune - 1^{er} juin 2017



Les obstacles à l'écoulement recensés
en France dans la base ROE
en janvier 2017





Contexte

Enjeu écologique majeur
Margaritifera margaritifera



+

Obligation réglementaire pour les propriétaires d'ouvrages



Environ 15% des effectifs français sur la Dronne

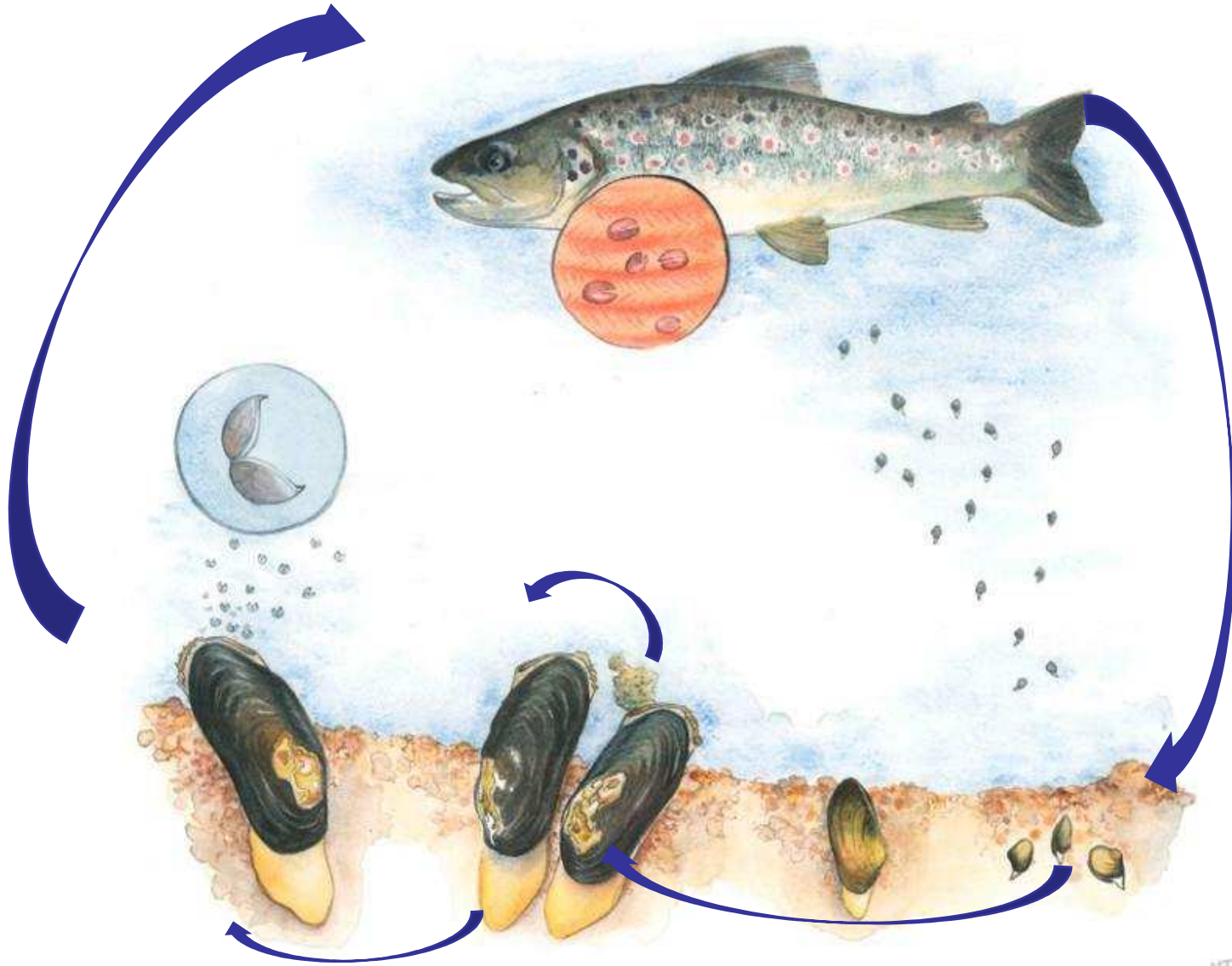
Responsabilité majeure du territoire pour la sauvegarde de cette espèce en France

Classement de la Dronne au L214-17 (1 et 2) du Code Environnement

Transport des sédiments et circulation des poissons migrateurs avant 2018



« Préservation de la Moule perlière et restauration de la continuité écologique de la Haute-Dronne »



MT12



Contexte

- Co-portage :



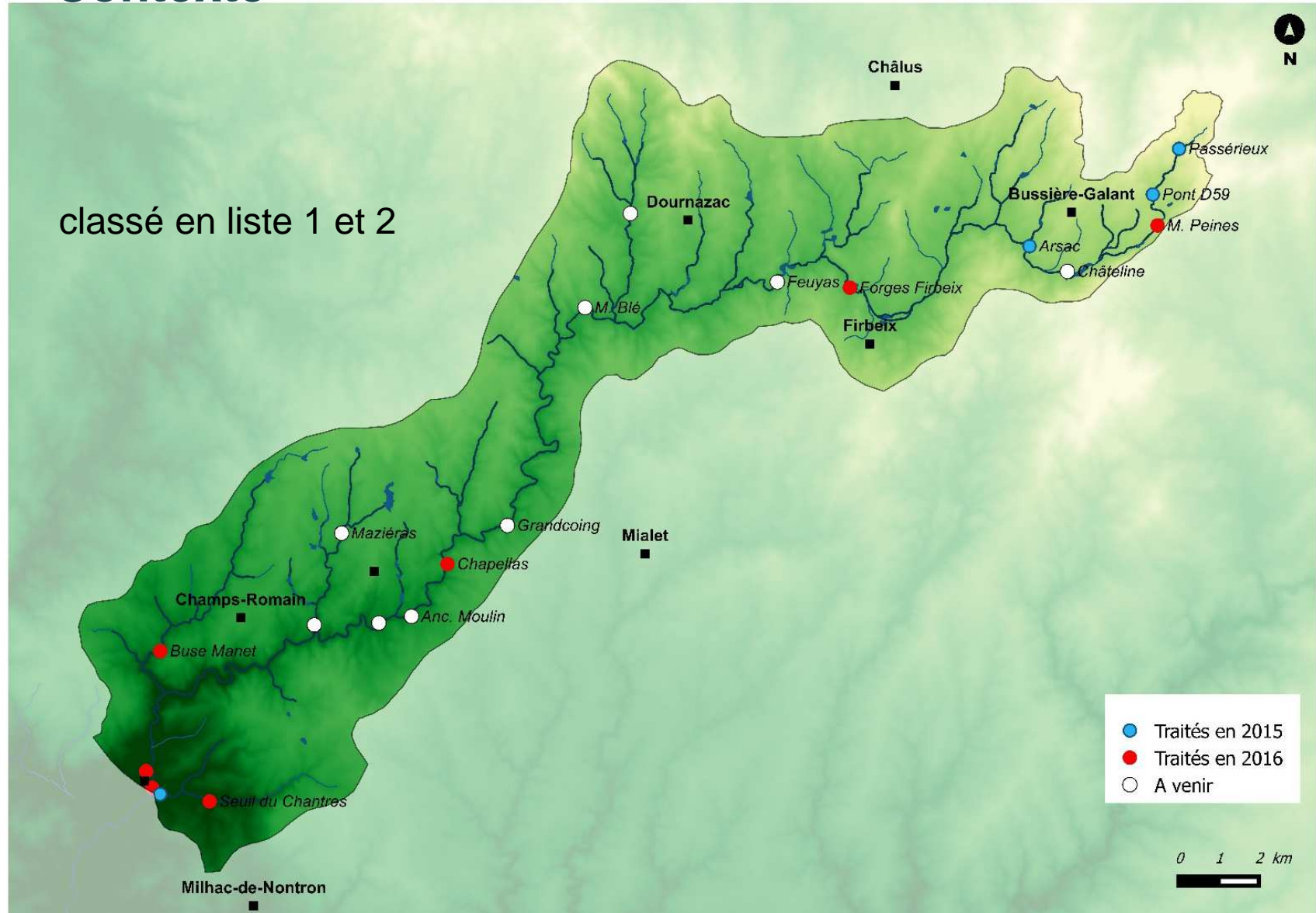
- Durée prévue : 6 ans (Juin 2014 – Mai 2020)
- Budget : 5 855 204 € (dont 50% de fonds LIFE+)

- Partenaires financiers :

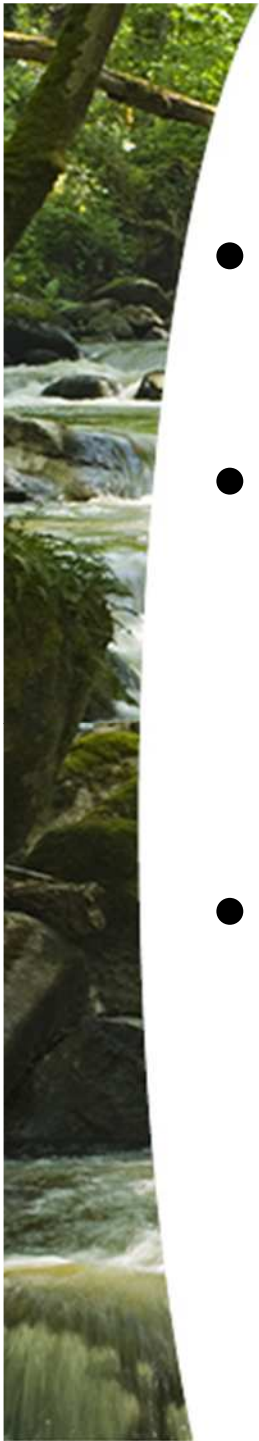


Contexte

classé en liste 1 et 2



- l'effacement total ou la suppression du seuil, encore appelée dérasement ;
- l'abaissement du niveau d'eau par arasement partiel, échancrure ou simple brèche dans le seuil, voire sa destruction naturelle ;
- la réalisation d'un bras ou d'une rivière de contournement de l'obstacle avec adaptation de l'ouverture des vannes saisonnière.

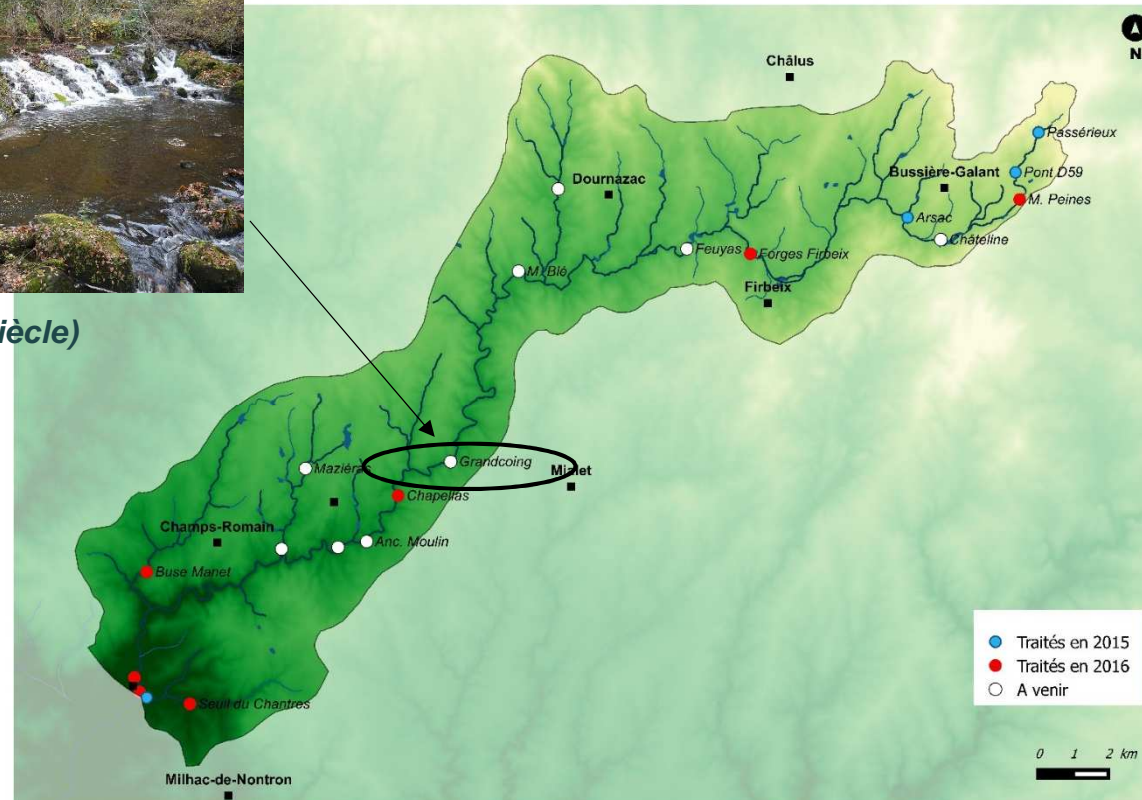


Contexte

- 20 obstacles à la continuité écologique dont 12 seuils et digues sur cours principal



(a minima XVI^e siècle)



Contexte

- Charte du PNR 2010-2022

« Favoriser les actions de préservation et de restauration du patrimoine bâti »

« Engagement d'inventaires thématiques prioritaires au titre de l'Inventaire général du patrimoine culturel »

- Lancement en 2016 d'une mission d'inventaire du patrimoine en lien avec l'exploitation des ressources naturelles (**moulins**, tuileries, carrières...)
- Nécessité de documenter prioritairement les ouvrages faisant l'objet de travaux de RCE
- Service Archéologique Régional rarement consulté en dehors des périmètres « réglementés »



Préalables aux travaux

- **Depuis 2014** : Concertation avec les propriétaires
- **2015-2016** : Bureaux d'études CE3E mandaté par le Parc :
 - Proposition de plusieurs scénarii aux propriétaires
 - Des contraintes réglementaires et écologiques
 - Des usages économiques, des aspects patrimoniaux (ex : conservation du canal d'amenée vers une roue) et paysagers
- **Janv. 2016** : Choix d'un scénario par le propriétaire et le comité technique, puis affinement du projet
- **Mars 2016** : Dépôt dossier réglementaire (Code de l'Environnement)



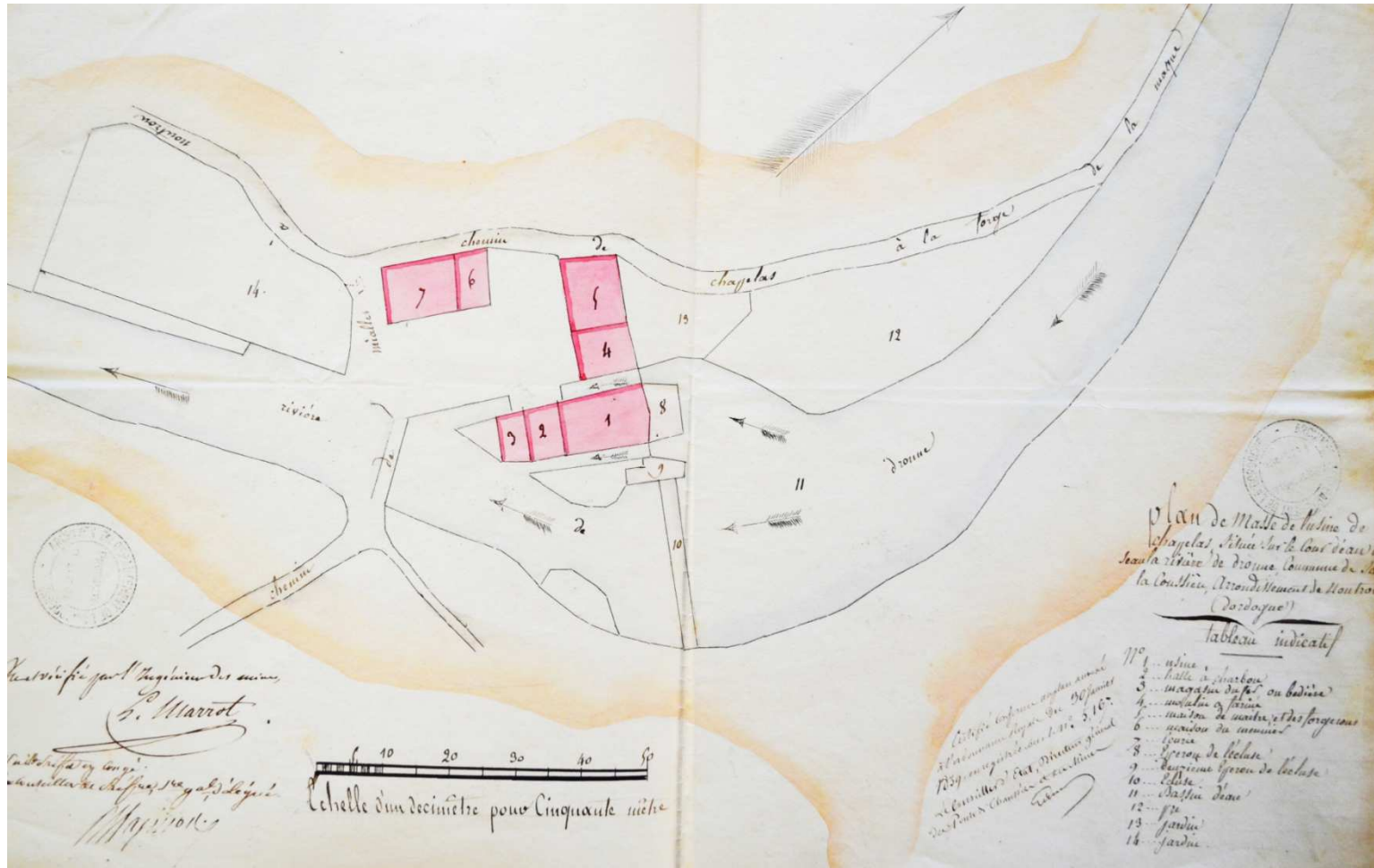
Préalables aux travaux

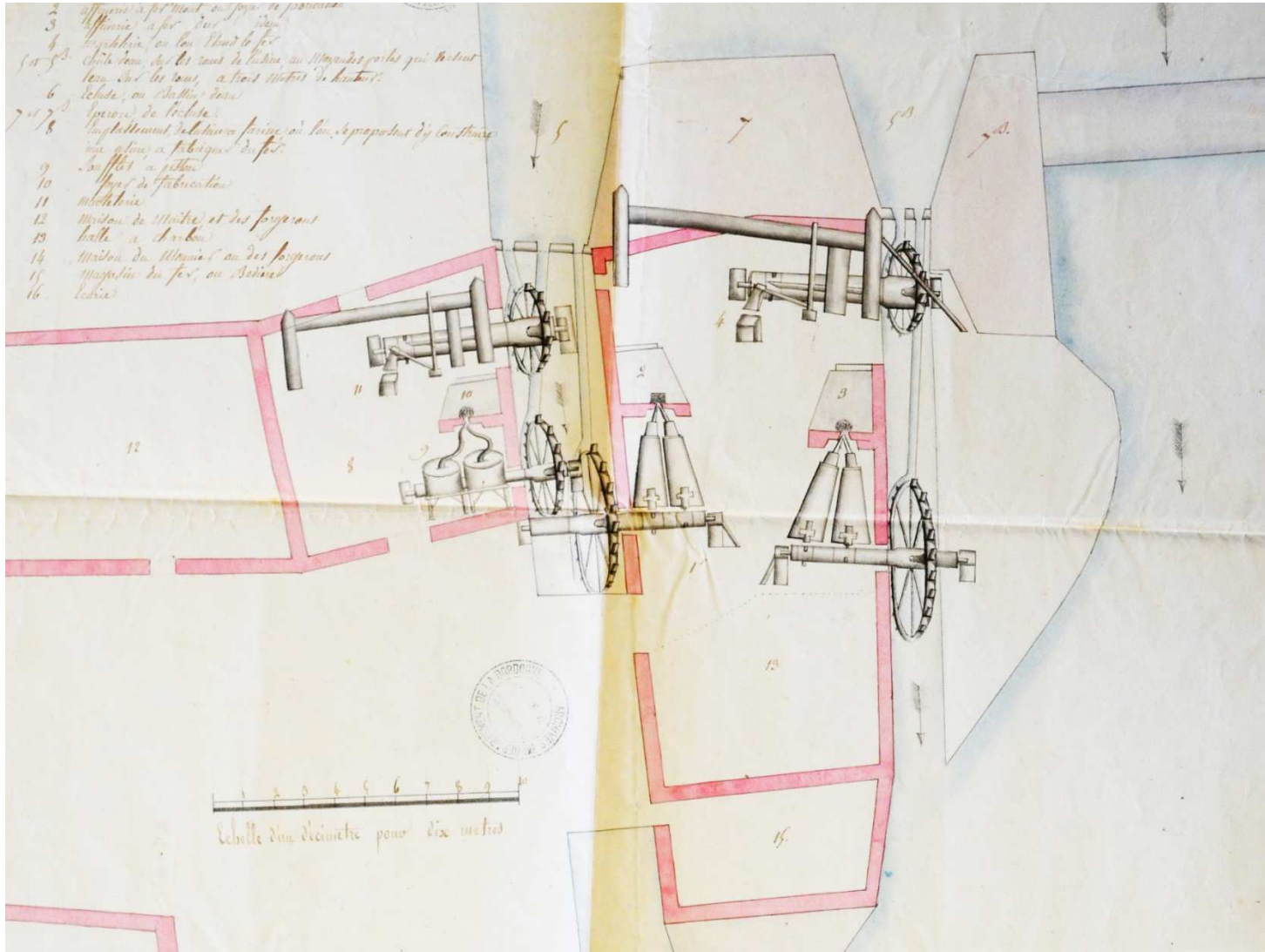
- **Juin 2016** : le PNR saisit la DRAC de Nouvelle-Aquitaine

Article L522-4 du Code du Patrimoine :

*« Hors des zones archéologiques [...], les personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux **peuvent saisir l'Etat** afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions de diagnostic archéologique »*

- **Juillet 2016** : Arrêté de prescription d'une fouille archéologique préventive, décrivant la méthode (parfois peu adaptée) et les moyens
- **Août / Sept. 2016** :
 - Recrutement d'un bureau d'étude agréé couvrant les époques « Moyen Âge » et « Epoque moderne »
 - Demande d'autorisation de fouilles préalables
 - Recrutement de l'entreprise travaux
- **17 oct. 2016** : Arrêté d'autorisation de fouilles archéologiques
- **03 nov. 2016** : Arrêté de travaux Loi sur l'Eau





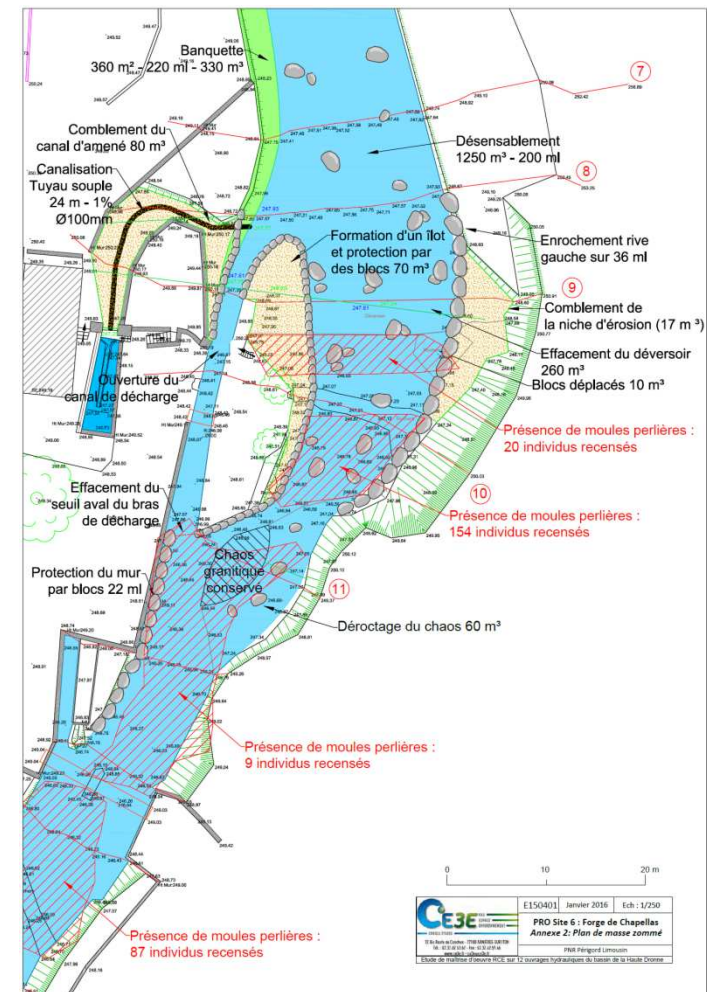
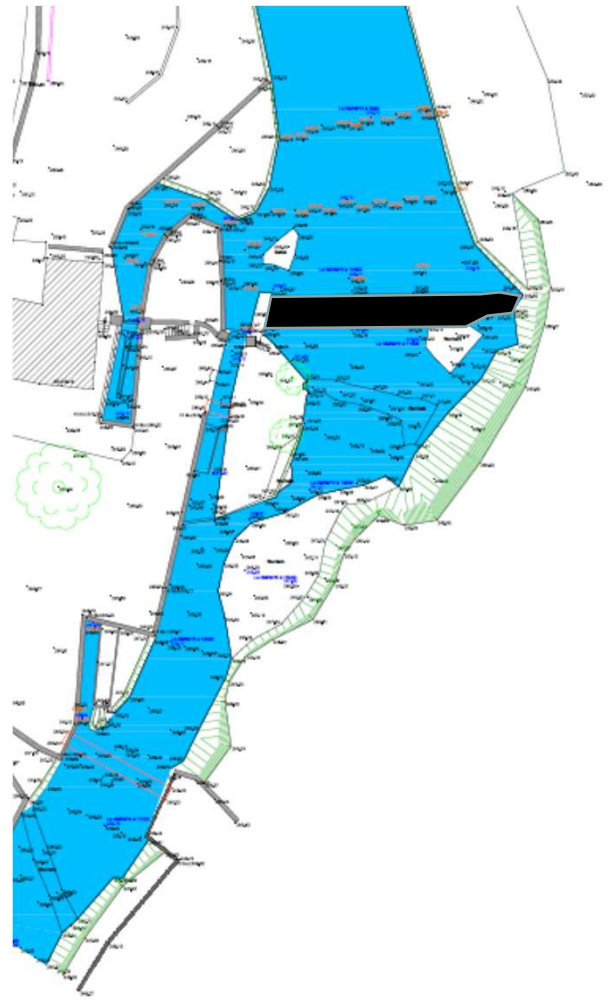






Préalables aux travaux

Moulin de Chapellas



Phase travaux

1. Début des fouilles archéologiques sur biefs et autres organes (concomitant à l'installation de chantier)



Phase travaux 2. Mise à l'eau basse par brèche en RG



Phase travaux

3. Mise hors d'eau d'une partie du seuil
(RD)



Phase travaux

4. Réquisition de la pelle mécanique pour tranchée ouverte



Phase travaux

5. Fouilles de la tranchée, découverte de palanches sur trois épaisseurs



Phase travaux

6. Elargissement tranchée vers RD, découverte :

- bois assemblés par un système de chevillage bois
- cœur de remblais et d'argile



Phase travaux

7. Levé topo, dendrochronologie et enfouissement des bois sur site, géolocalisés



8. Poursuite des travaux RCE

Phase travaux



Résultat des recherches de dates pour les barrages des Forges de Chapellas, à Saint-Saud-Lacoussière (24)

N° Bois	Essence	Débitage	NC (Aub)	Cambium	Moyenne	TER	Abattage
2	châtaignier	demi rondin	24 (2)	printemps		non daté	
3	châtaignier	demi rondin	30 (3)	printemps	M1 ; PROP	1573	Printemps 1574
8	châtaignier	sur dosse ; demi (?) planche de cœur	50 (3)	non		non daté	
14	châtaignier	sur dosse ; faux quartier	21 (0)	non		non daté	
16	chêne fc	demi rondin avec écorce	31 (14) +13	oui		non daté	
19	châtaignier	rondin	23 (1)	non		non daté	
21	chêne fc	sur dosse ; planche de cœur	49 (0)	non		non daté	
22	chêne fc	sur dosse ; faux quartier	76 (+ aub)	non	M1 ; PROP	1552	[1554 – 1592]
31	châtaignier	rondin	50 (5)	automne	M1 ; PROP	1586	Automne 1586
32	châtaignier	sur dosse ; demi (?) faux quartier	58 (1)	non		non daté	
40	châtaignier	sur dosse ; planche de dosse	83 (+ 3 aub)	non	isolé ; PROP	1434	[1438 – 1440]
42	chêne fc	sur dosse ; faux quartier	50 (5)	non	M1 ; PROP	1563	[1564 – 1598]
43	chêne fc	sur dosse ; faux quartier	64 (1)	non	M1 ; PROP	1558	[1560 – 1597]
44	chêne fc	sur dosse ; faux quartier	28 (0)	non		non daté	
45	chêne fc	sur dosse ; planche de cœur	45 (0)	non	M3 ; REQN	1729	Après 1729
46a	chêne fc	sur maille ; quartier (probable)	68 (2)	non	M3 ; REQN	1785	[1786 – 1823]

usc93
usc94
usc95

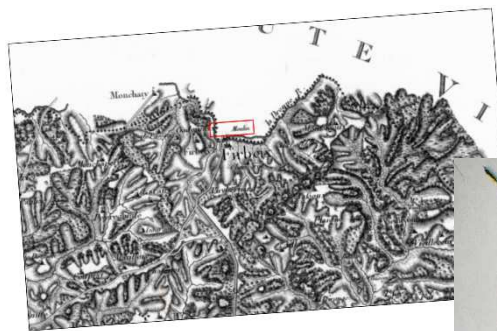
NC (A) = nombre de ceme (dont nombre de cemes d'aubier)

PROP = proposition de date

REQN = risque d'erreur quasi nul

Phase post fouilles (12 mois – en cours)

- Analyses dendrochronologiques
- Etude documentaire – Archives
- Numérisation des relevés de terrain (relevés topo, plans, etc.)
- Actions de communication à destination du grand public (visites de site, conférences, plaquettes de vulgarisation des découvertes archéologiques)





Intérêts

- D'un point de vue archéologique, la connaissance des cours d'eau est très lacunaire. Peu de chercheurs dans le domaine, difficultés de mise en œuvre en milieux aquatiques
- Pour les propriétaires et riverains, meilleure connaissance du site, de son histoire. Éléments de valorisation importants (ex : cas d'une activité de gîtes et chambres d'hôtes à Chapellas)
- Apport d'une connaissance archéologique qui n'aurait pas été possible en l'absence de travaux de RCE sur des sites délabrés, sans usage et sans moyens dédiés
- Inscription du cours d'eau dans son histoire, qui évolue au gré des besoins, des usages qui en sont faits par l'Homme. Il y a eu un « avant » barrage, un « avec », et désormais un « après »

Impact financier

	Coût (€ TTC)
Effacement et restauration	74 113
Mise à disposition équipe chantier et pelle mécanique	9 219
Bureau études archéologie	32 080
Coordinateur SPS	540
<i>Total induit par les fouilles archéologiques</i>	<i>41 840 € TTC (36% du montant total de l'opération)</i>

Prises de vue post-travaux

Avant



Après



Prises de vue ante-travaux



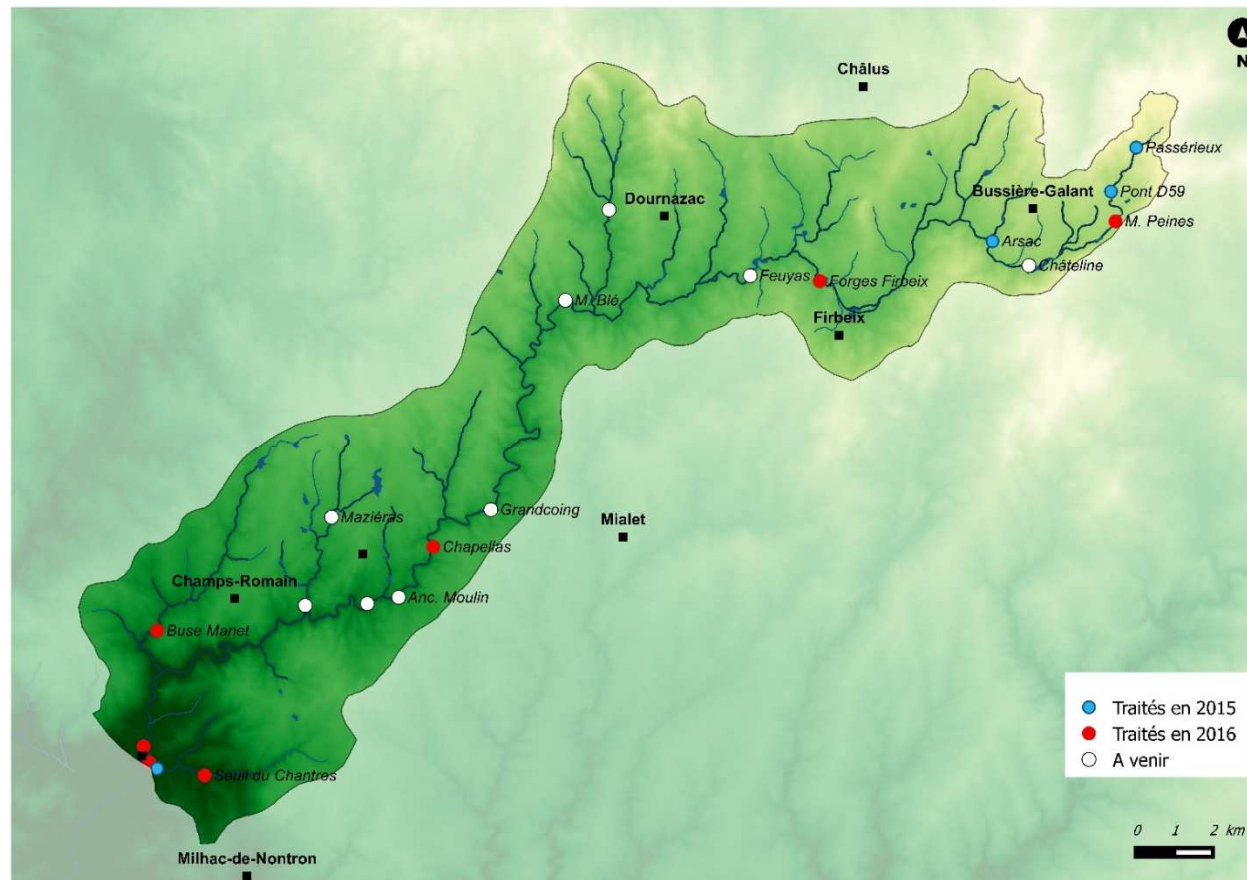
Prises de vue post-travaux



Contexte

- 20 obstacles à la continuité écologique dont 12 seuils et digues sur cours principal

classé en liste 1 et 2



























LIFE 13 NAT/ FR / 000506 - Préservation de la Moule perlière et restauration de la continuité écologique sur la Haute-Dronne



Haute Dronne : quand la continuité écologique renseigne l'histoire des moulins



Merci de votre attention

*Journées d'étude : ouvrages et usages des patrimoines de l'eau et des rivières
17 et 18 octobre 2018*

